

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 juillet 2017 à 18 heures

Le 17 juillet deux mil dix-sept à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 12/07/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, MARTIN Aline, PERRET Didier, TONKENS Gerben

Absent(e)s : CHAMP Luc, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle, VICENTE Georges.

Pouvoir(s) : CHAMP Luc à AUDINOS Maryvonne, RICHARD Evelyne à MARCHOIS Fabrice, RUBINI Morgane à BEAL Gérard, STABLO Marielle à HILAIRE Valérie, VICENTE Georges à CONSTANT Michel
Secrétaire de Séance : Maryvonne AUDINOS

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après délibération le compte-rendu du 19 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Rythmes scolaires, services périscolaires et extrascolaires :

M. le Maire cède la parole à Madame Valérie HILAIRE qui informe l'assemblée que la demande de passage à la semaine scolaire de 4 jours a été validée par la Direction académique.

Elle présente les nouveaux horaires scolaires, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Elle rappelle ensuite les horaires de la garderie périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 7h30 puis de 16h00 à 18h00 puis de la garderie extrascolaire le mercredi de 7h30 à 12h30 et invite le conseil à se prononcer sur la tarification de ce service, sur les modalités d'inscription ainsi que sur le nouveau règlement.

Monsieur le Maire propose l'utilisation à compter de novembre du progiciel « CIRIL – Civil net Enfance » pour faciliter la gestion des inscriptions par les parents et les services municipaux ainsi que l'adhésion à la régie TIPI pour le paiement en ligne des factures cantine et garderies.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de modifier le règlement cantine/garderie,
- l'adhésion à la régie TIPI,
- l'utilisation du logiciel CIRIL.

Une réflexion devra être menée sur une tarification éventuelle des services cantine et garderie en fonction du quotient familial.

Fabrice MARCHOIS quitte la séance à 19h00.

Arrivée de Madame Evelyne RICHARD.

Les tarifs des services périscolaires sont reportés à l'identique soit 1 euro la session de garderie périscolaire et 3.20€ le repas.

Le prix de la garderie extrascolaire du mercredi matin de 7h30 à 12h30 est fixé à 5 euros.

Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet :

Monsieur Le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui informe l'assemblée, que compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service et d'apporter de la souplesse à l'organisation du travail, il convient de renforcer les effectifs.

Il propose au conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de créer un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17.68 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018.

Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet :

Le Maire cède la parole à M. CONSTANT Michel qui rappelle au Conseil Municipal que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours, il convient d'adapter le nombre d'heures du contrat d'Adjoint Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Il précise que cet emploi d'Adjoint Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) sera à temps non-complet à raison de 21h25 heures annualisées à partir du 4 septembre 2017 jusqu'au 14 novembre 2017. Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Madame Aline MARTIN quitte la séance pour raisons professionnelles.

Attribution des travaux d'aménagement de la Place Jean Jaurès :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui présente les 3 offres reçues sur les 4 consultations faites. La proposition de l'entreprise Bernard et Martel est retenue pour un montant HT de 36 687.10 € par 11 POUR et 1 ABSTENTION (Didier PERRET).

Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Monsieur le Maire après avoir rappelé l'objet du Droit de Prémption Urbain et suite à l'approbation du PLU, invite le conseil à s'exprimer sur son institution. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'instaurer le DPU sur les zones U, AU et UI du PLU.

Convention cinéma « Le Vivarais » :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Maryvonne AUDINOS qui rappelle le fonctionnement du cinéma privadois « Le Vivarais » et invite le conseil à se prononcer sur la signature de la convention annuelle de soutien financier au cinéma. Après délibération, le conseil par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Didier PERRET) charge le Maire de signer cette convention et valide la participation à hauteur de 607 euros pour la commune de Flaviac.

Transfert compétence éclairage public au SDE07 :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du SDE07 de transférer la compétence éclairage public (EP) au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) la commune demeurant associée à la programmation des travaux, au calendrier et au choix du matériel d'éclairage.
Le conseil à l'unanimité autorise ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2018.

Divers :

- Rapport d'activités du SIOP : Monsieur le Maire rappelle que le document transmis par mail est également disponible en Mairie

La séance est levée à 20h00

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Maryvonne Audinos,
Secrétaire

